

# **COMMUNE DE BAYONNE**

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022 DELIBERATION N° DE-2022-112

L'an deux mil vingt-deux, le 21 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 45

#### Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO (à partir de 18h57), Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE (jusqu'à 22h30 et à partir de 23h00), M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. AGUERRE à Mme BISAUTA, Mme BRAU-BOIRIE à Mme LOUPIEN-SUARES, M. ALLEMAN à Mme LAUQUÉ, Mme DELOBEL à M. MILLET-BARBÉ, Mme DUPREUILH à Mme LIOUSSE, M. ETCHETO à Mme BROCARD (jusqu'à 18h57), M. ABADIE à Mme HERRERA LANDA (de 22h30 à 23h00)

Absent(s):

**Mme BENSOUSSAN** 

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. CORREGE,

<u>OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE</u> – Ligne 2 du Tram'bus - Convention de financement de travaux avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour.

Les travaux réalisés pour déployer les deux lignes de Tram'bus constituent l'opportunité pour les Villes impliquées dans ce projet d'engager de manière simultanée des travaux complémentaires. Ces interventions peuvent s'envisager en conduisant des aménagements contigus aux travaux du Tram'bus ou en confiant au maître d'ouvrage des aménagements du Tram'bus, en l'occurrence le Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour, des travaux supplémentaires.



Dans ce cadre et en parallèle à l'aménagement de la ligne 2 du Tram'bus, la Ville a souhaité la réalisation d'aménagements complémentaires, à savoir :

- l'aménagement du parking Chauron (157 447 € HT);
- l'aménagement du parvis devant le gymnase Largenté (81 372 € HT).

Ces aménagements, d'un montant cumulé de 238 819 € HT, vont être mis en œuvre dans le cadre des marchés publics du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour, qui les fera exécuter pour le compte de la Ville.

Une convention a été établie afin de définir les modalités de financement de ces aménagements complémentaires; convention qui précise notamment les modalités de remboursement par la Ville de ces travaux qui sont à sa charge.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, dont le projet est annexé, avec le Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY Maire de Bayonne

Par délégation du Maire David Tollis Directeur général des services





# CONVENTION DE FINANCEMENT DES AMENAGEMENTS DU PARKING CHAURON ET DU PARVIS DE LARGENTE DANS LE CADRE DE L'OPERATION TRAMBUS T2

### **ENTRE**

Le **Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour** (SMPBA), représenté par son Président, Jean-François IRIGOYEN en exécution d'une délibération du Comité Syndical en date du 29 Juillet 2021,

ci-après dénommée « le Syndicat »

ET

La **Commune de Bayonne**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, en exécution d'une délibération du conseil municipal en date du

ci-après dénommé « La Commune »

### Il a été exposé ce qui suit :

Les travaux réalisés dans le cadre du projet de Tram'bus sont une opportunité pour les villes impliquées dans le projet pour réaliser d'autres travaux concomitamment à ceux du Tram'bus. Ceux-ci peuvent concerner des travaux d'amélioration des espaces urbains en finition des travaux de surface, mais aussi des travaux d'amélioration de certains équipements.

A cet effet, la ville de Bayonne souhaite bénéficier du projet de Tram'bus pour mettre en œuvre les aménagements listés dans l'**Annexe 1** et synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Modification de programme	Commentaires	Estimation financière	
Aménagement du parking Chauron	A la demande de la Commune, le projet Tram'bus aménagera une poche de stationnement en lieu et place du parking Beltrame et de la maison du gardien du Château d'eau, dans le secteur dit Chauron.	415 426,00 € H.T.	
Aménagement de l'espace public devant le gymnase de Largenté	A la demande de la Commune, le projet Tram'bus réalisera l'aménagement du parvis au droit du gymnase Largenté, en continuité des aménagements Trambus.	102 972,00 € H.T.	
Total		518 398,00 € H.T.	

Ces travaux complémentaires seront réalisés dans le cadre des aménagements du Tram'bus 2 - Tranche I – secteur Marracq - Technocité. Ces modifications de programme génèreront une plus-value prévisionnelle de 518 398,00 € HT prise en charge via les marchés du Syndicat, avec participation financière de la Ville.

### ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de financement des aménagements complémentaires réalisés par le Syndicat au profit de la Commune.

### **ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à sa date de notification par le Syndicat à la Commune, après délibérations concordantes de leurs organes délibérants respectifs.

Elle expire à la date du paiement intégral des sommes dues par la Commune au Syndicat, au plus tard le 31 décembre 2023.

# ARTICLE 3 - DETERMINATION DU COÛT DES OUVRAGES

Les modifications de programme apportées aux aménagements ont été définies conjointement par le Syndicat et la Commune. La répartition des coûts figurant dans le tableau ci-après résulte de l'application des principes suivants :

- Aménagement du parking Chauron : le Syndicat prend en charge la quantité de places de stationnement restituées car supprimées par le projet Tram'bus (40 unités soit 68%) et la Commune prend en charge la quantité supplémentaire créée par le projet (19 unités soit 32%) ainsi que les aménagements paysagers.
- Aménagement du parvis du gymnase Largenté: la Commune prend en charge l'aménagement de l'espace public situé entre le gymnase et la station Marracq, représentant une surface d'environ 500 m², à l'exclusion du cheminement piéton qui sera créé au droit de la station voyageur d'une largeur de 1,40 m (108 m²), qui sera pris en charge par le Syndicat.

Les coûts à prendre en charge sont détaillés dans l'Annexe 1 et synthétisés ci-après :

Aménagement du parking Chauron (59 places)			
	Montant estimatif €HT*	Part Commune €HT*	Part Syndicat €HT*
Lot 1 – Infrastructures	379 381	121 402	257 979
Lot 2 – Espaces Verts	36 045	36 045	0 €HT
Sous TOTAL €HT	415 426	157 447	257 979

<sup>\*</sup>Ces montants sont estimatifs à la date d'élaboration de la convention. Les dépenses seront payées au coût réel, sur présentation des justificatifs.

Aménagement du parvis devant le Gymnase Largenté			
	Montant estimatif €HT*	Part Commune (362 m²) €HT*	Part Syndicat (108 m²) €HT*
Lot 1 – Infrastructures	94 000	72 400	21 600
Lot 2 – Espaces Verts	8 972	8 972	0 €HT
Sous TOTAL €HT	102 972	81 372	21 600

<sup>\*</sup>Ces montants sont estimatifs à la date d'élaboration de la convention. Les dépenses seront payées au coût réel, sur présentation des justificatifs.

Le total des plus-values liées aux modifications est évalué à la somme de 518 398 € HT, dont :

- un montant de **238 819 € HT** à la charge de la Commune, représentant une part de 46%, qui sera reversée au Syndicat ;
- un montant de **279 579 € HT**, représentant une part de 54%, à la charge du Syndicat dans le cadre du budget de l'opération Trambus.

Les coûts de remobilisation des entreprises induits par une modification du phasage des travaux du gymnase de Largenté seront supportés par la Commune, le cas échéant.

Les montants seront ajustés en fin d'opération, suite à l'attribution du marché Espaces verts et sur la base des quantités réellement exécutées.

### ARTICLE 4 – RECEPTION DES TRAVAUX

La Commune et le Syndicat réaliseront une réception des aménagements afin qu'il soit reconnu que les travaux réalisés sont conformes aux prescriptions techniques définies. La gestion ultérieure des aménagements réalisés par le Syndicat sera transférée à la Commune dans la cadre d'une convention ad hoc, signée entre les différents gestionnaires.

### ARTICLE 5 – FINANCEMENT ET MODALITES DE PAIEMENT

La Commune de Bayonne s'engage à affecter les crédits nécessaires au financement de l'opération.

Le règlement des dépenses de l'opération sera effectué par le Syndicat.

Accusé de réception en préfecture 064-216401026-20220721-22\_05032-DE Date de réception préfecture : 26/07/2022

La commune s'engage à rembourser la part à sa charge sur présentation des états d'acomptes, décomptes et factures des entreprises.

Aucune modification du programme décrit à l'article 3 de la présente convention, susceptible d'avoir des répercussions sur le coût, le délai de réalisation et l'aspect fonctionnel du projet, ne peut intervenir avant d'avoir fait l'objet d'un avenant préalablement signé dans les mêmes formes que la convention.

Les parties s'engagent à revoir les termes de la convention si le montant total de l'opération varie de plus de 5 %.

# **ARTICLE 6 - MODIFICATION - RESILIATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention donnera lieu à l'établissement d'un avenant.

### **ARTICLE 7: LITIGES**

Les litiges qui pourraient s'élever au titre de la présente convention et qui n'auront pu faire l'objet d'un règlement amiable entre les parties seront portés devant le Tribunal administratif de Pau.

Fait à Bayonne, le
en 2 exemplaires originaux,

Pour la commune de Bayonne,

Le Maire

Pour le Syndicat,

Le Président

Jean-René ETCHEGARAY

Jean-François IRIGOYEN

Accusé de réception en préfecture 064-216401026-20220721-22\_05032-DE Date de réception préfecture : 26/07/2022



SYNDICAT DES MOBILITÉS PAYS BASQUE-ADOUR

IPAR EUSKAL HERRI-ATURRIKO MUGIKORTASUNEN SINDIKATUA

SINDICAT DE LAS MOBILITATS PAÍS BASCO-ADOR

# TRANCHE I – Aménagement du parking Chauron Aménagement du parvis du gymnase Largenté

# **ANNEXE 1**

Détail des aménagements et estimation financière

# Sommaire

Ρ	réambu	le - Contexte :	. 3
		ring Chauron	
		Aménagement du parking Chauron	
		Evaluation financière	
2	Parv	ris du gymnase Largenté	. 5
	2.1	Aménagement du parvis	. 5
	2.1	Evaluation financière	. 5
3	Synt	hèse financière	. 6

# Préambule - Contexte :

Dans le cadre de la convention de financement entre la Ville de Bayonne et le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour, cette annexe présente le détail des aménagements et de l'estimation financière pour deux opérations :

- 1. L'aménagement du parking Chauron dans le cadre de la tranche I du Tram'bus.
- 2. L'aménagement de l'espace devant gymnase Largenté- hors marchés de l'opération Tram'bus.

# 1 Parking Chauron



# 1.1 Aménagement du parking Chauron.

Ce parking s'inscrira en lieu et place du parking de la place Beltrame et de la maison de fonction du gardien du château d'eau de Marracq. La capacité créée sera de 59 places.

Le bilan du stationnement du projet Trambus dans ce secteur est présenté ci-après.

	Places supprimées	Places créées
Rue des Montagnard	17	
Parking Beltrame	23	
Parking Chauron (Tr I – TO3)		59

L'opération Tram'bus génère, sur ce secteur, un solde de +19 places de stationnement.

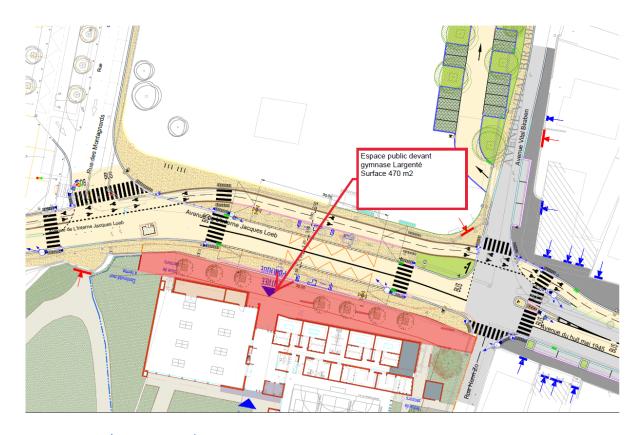
### 1.2 Evaluation financière

L'évaluation financière est établie en considérant :

- Lot 1 Travaux d'infrastructures :
   Le marché a été attribué. Le détail estimatif de la tranche optionnelle n°3 du marché de la Tranche I correspondant à la réalisation de ce parking est évalué à 379 381 €HT.
  - ➡ Il est convenu que le SMPBA prenne en charge le volume correspondant à la quantité de places supprimée (40 unités soit 68%) et que la Ville de Bayonne prenne en charge la quantité supplémentaire créée par le projet (19 unités soit 32%)
- Lot 2 Espaces verts:
   Le marché n'est pas attribué. La consultation est en cours. Le chiffrage est basé sur l'estimation du MOE, avec réactualisation une fois le marché attribué. L'évaluation est établie à 36 045 €HT.
  - ⇒ Il est convenu que les aménagements paysagers sont pris en charge par la Ville de Bayonne.

Parking Chauron			
	<b>Montant €HT</b>	Part Ville de Bayonne €HT	Part SMPBA €HT
Lot 1 – Infrastructures	379 381	121 402	257 979
Lot 2 – Espaces Verts	36 045	36 045	0 €HT
Sous TOTAL €HT	415 426	157 447	257 979

# 2 Parvis du gymnase Largenté



# 2.1 Aménagement du parvis

Le projet de cet espace public, d'une surface d'environ 470 m², consiste à aménager un parvis entre le gymnase de Largenté et l'avenue Jacques Loeb, au niveau des stations voyageurs de Marracq, constituant un aménagement cohérent entre deux chantiers concomitants. Cet aménagement est conçu en coordination avec le SMPBA, son MOE, la Ville de Bayonne et le Lycée Largenté.

Il est demandé au Syndicat des mobilités, en charge de l'opération Trambus, de réaliser cet aménagement dans le cadre de la Tranche I des travaux réalisés dans le secteur Marracq.

## 2.1 Evaluation financière

Pour le lot 1 – infrastructures, en première approximation, il est appliqué un ratio 200 €HT / m² soit un montant de **94 000 €HT**.

⇒ Il est convenu que le SMPBA assumera la charge financière du cheminement piéton créé au droit de la station voyageur soit : 1,40 m x 77 m = 108 m².

Pour le lot 2 – Espaces Verts, il est considéré la plantation de 7 arbres, soit 8 972,00 €HT.

⇒ Il est convenu que la Ville assumera la charge financière des aménagements paysagers du parvis.

NB : Le projet d'aménagement étant en cours de stabilisation, ces montants seront réévalués sur la base de l'aménagement réalisé.

Espace public Gym. Largenté			
	Montant €HT	Part Ville de Bayonne (362 m²) €HT	Part SMPBA (108 m²) €HT
Lot 1 – Infrastructures	94 000	72 400	21 600
Lot 2 – Espaces Verts	8 972	8 972	0 €HT
Sous TOTAL €HT	102 972	81 372	21 600

# 3 Synthèse financière

Le tableau ci-après présente l'évaluation financière globale, qui devra être ensuite consolidée à l'appui des travaux réellement exécutés.

Parking Chauron				
	<b>Montant €HT</b>	Part Ville de Bayonne €HT	Part SMPBA €HT	
Lot 1 – Infrastructures	379 381	121 402	257 979	
Lot 2 – Espaces Verts	36 045	36 045	0	
Sous TOTAL €HT	415 426	157 447	257 979	
Espace public Gym. Largenté  Montant €HT   Part Ville de Bayonne   Part SMPBA (108 m²) €HT				
Lot 1 – Infrastructures	94 000	(362 m²) €HT 72 400	21 600	
Lot 2 – Espaces Verts	8 972	8 972	0 €HT	
Sous TOTAL €HT	102 972	81 372	21 600	
TOTAL €HT	518 398	238 819	279 579	